

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et
Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE SORBOLLANO

Suivant acte reçu par Maître Dominique BARTOLI, Notaire à AJACCIO, le 24 juillet 2025, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

M. Dolis SAOLI, époux de Mme Anna DEIANA, demeurant à AJACCIO (20090) résidence des Golfes immeuble le Lava Rue Martin Borgomano, né à SORBOLLANO (20152), le 2 octobre 1942.

Il possède depuis plus de trente ans, joignant ainsi sa possession à celle de M. Toussaint SAULI, époux de Mme Marie Judith QUILICHINI demeurant à QUENZA (20122) quartier Ramacca, né à PORTO-VECCHIO (20137) le 29 mars 1913.

Sur la commune de SORBOLLANO (20152)

Lieu-dit Niello, une maison et les parcelles de terre cadastrées section A n° 207 pour 40a 60ca, section A n° 208 pour 14a 04ca, section A n° 1065 pour 05a 91ca

Lieux-dits Vignaccia et Casi Soprani, les parcelles de terres cadastrées section A n° 541 pour 74ca, section A n° 655 pour 59ca et section A n° 678 pour 01a 10ca.

Lieu-dit Casi Soprani, une ancienne bergerie en ruine cadastrée section A n° 658 pour 65ca,

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : barbara.choron@rombaldi.notaires.fr